

Cas pratique de droit administratif (Licence 2)

Par **Julien Lopes**, le **18/02/2015** à **09:30**

J'ai un petit soucis, j'ai plusieurs cas pratiques à faire en droit administratif relatifs à la distinction entre polices administrative et judiciaire mais ma chargé de travaux dirigés ne m'a pas donné de méthodologie. Comment dois-je appréhender mes cas pratiques?

Le premier concerne une dame de 83 ans bousculée lors d'une course poursuite entre un policier et un tagueur, sa fille souhaite obtenir réparation mais ne sait pas comment faire.

Le second est relatif au braquage d'une bijouterie, lors du braquage les propriétaires ont vu une voiture de police arriver sur les lieux, s'arrêter et repartir alors qu'ils subissaient le braquage. Que peut-on leur conseiller?

Merci d'avance

Par **Dragon**, le **18/02/2015** à **17:20**

Bonjour,

je pense que la méthodologie est sensiblement la même qu'en droit civil à savoir : règle applicable, définitions des termes importants (les polices ici), application du tout au cas d'espèce et conclusion.

Ici on te demande de déterminer quelle police est compétente à chaque fois et quelles conséquences cela engendre.

Bon courage!